



Avis public



ADOPTION DE RÈGLEMENTS

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR
LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 516-2025 modifiant l'article 32 du Règlement de lotissement numéro 78-2004 de la Ville de Nicolet;*
- *Règlement numéro 517-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant la modification de l'encadrement des servitudes d'accès au terrain et allées d'accès partagés de la Ville de Nicolet.*

Toute personne intéressée aux règlements peut les consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Nicolet, ce 2 juillet 2025

Brigitte Lagadec
Assistante-Greffière